

Rouen, le 29 septembre 2011

Monsieur le commissaire-enquêteur
Hôtel de ville
76000 Rouen

objet : travaux d'aménagement de la ligne de bus 7

Monsieur

Le projet d'aménagement de l'axe nord-sud vise à améliorer les performances de la ligne de bus 7. L'association SABINE AGGLO Rouen soutient cet objectif. Néanmoins elle s'attachera ci-après à étudier comment les circulations cyclistes sont intégrées à ce projet.

Considérations générales sur le dossier :

La présentation « contexte et justifications », si elle évoque bien le souci d'une amélioration du cadre de vie par une « organisation nouvelle du trafic automobile et des accès et du stationnement », certes pour favoriser les transports en commun, oublie le vélo, mode de déplacement doux s'il en est ! Où est cette organisation qualifiée de nouvelle quand elle ne parle que de la voiture ?

On remarque en particulier des lacunes assez systématiques dans le traitement des carrefours. Les continuités des cheminements cyclistes ne sont pas assurées (c'est-à-dire possibilité de pratiquer un carrefour, une place en tournant à gauche ou à droite en toute sécurité). Ces zones génèrent des conflits avec mise en danger des cyclistes compte tenu de l'absence de traitement des cheminements vélo.

C'est pourquoi nous demandons que le dossier soit complété sur ce point.

Les circulations vélos se feront, sur plusieurs tronçons, dans **les voies réservées aux bus**. Si nous ne sommes pas opposés à cette solution a priori, elle nécessite que des dispositions soient prises pour que la sécurité soit assurée : cela exige d'une part que les chauffeurs de bus soient formés à la cohabitation avec les vélos et d'autre part que les cyclistes soient alertés et sensibilisés au problème des angles morts existant autour d'un bus.

Nous demandons que la CREA et la ville organisent une campagne d'information et des sessions de démonstration, en lien avec les associations et la TCAR, en direction des usagers, des collégiens, lycéens, etc.

Points importants à réétudier :

De nombreux points importants pour la sécurité des cyclistes concernant les changements de direction ne sont pas abordés dans le dossier.

- Les circulations vélo dans **les carrefours** ne sont pas détaillées dans les cas où les cyclistes suivent un trajet différent de celui des bus.

Par exemple : comment s'effectue, sur le pont Corneille, le tourne à droite d'un cycliste venant de la rive gauche et se dirigeant vers l'île Lacroix ? De même pour le tourne à gauche d'un cycliste de l'île Lacroix se dirigeant vers la rive gauche ? Sur la place de l'hôtel de ville, comment est traité le tourne à gauche d'un vélo dans la voie bus sud-nord vers la rue Lecanuet ? etc

- **La place de l'hôtel de ville** sera le lieu de nombreux arrêts de bus de plusieurs lignes. Comment y est traitée la sécurité des cyclistes qui sont dans ces voies bus et qui doivent négocier le dépassement de bus arrêtés, les bus arrivant en sens inverse et les flux de piétons sortant des bus et traversant les voies ?
- **Le Cours Clémenceau** comporte actuellement une bande cyclable unidirectionnelle bi-latérale. Le projet supprime la circulation générale est-ouest (§ 2.2.3 p.13). La circulation cycliste est donc supprimée : comment les cyclistes en provenance de la place Carnot pourront-ils rejoindre la rue Saint Sever et l'avenue de Bretagne ? La suppression de cet itinéraire cyclable n'est pas admissible.
En ouest-est, il semble que la bande cyclable existante soit interrompue par un espace vert en amont de la place Carnot. Le cheminement cyclable doit être maintenu.
- Il est regrettable que les termes « **piste cyclable** » et « **bande cyclable** » soient utilisés indifféremment.
Rappelons que « piste » est une chaussée spécifique et que « bande » est une voie.
Or pour la route de Neuchâtel par exemple (§ 2.2.11 p.21 et § 4.2.11 p.85), le terme « piste » est utilisé alors que le schéma montre qu'elle se situe entre la voie de circulation générale et le stationnement longitudinal ! Ce ne peut donc qu'être une bande...
- Le dossier indique que **le pont Boïeldieu et la rue Saint Sever** seront mis en sens unique nord-sud pour la circulation générale mais rien n'est dit sur les circulations vélo qui actuellement se font par une bande cyclable unidirectionnelle bi-latérale.
Le plan au 1/200ème semble comporter une piste ou bande bi-directionnelle unilatérale. Il s'agirait d'une modification substantielle des conditions de circulation cycliste, sans que ses conséquences ne soient analysées : là encore, comment est traité le carrefour Clémenceau / Saint Sever pour les vélos en provenance des Emmurées, par exemple ?
En terme d'information du public, le dossier présente une grosse lacune dans le traitement de l'axe Boïeldieu – Saint Sever.
- Il est indiqué que la ligne 7 obtiendra « le statut de **ligne vélo-bus** qui permettra aux futurs usagers de monter dans le bus avec leurs vélos ». Le dispositif existe actuellement avant 7h et après 19h. Qu'en sera-t-il de ce dispositif ? Rien n'est précisé.

Notre avis porte sur des éléments importants pour la sécurité des cyclistes et donc nécessite une réelle prise en considération par le maître d'ouvrage.

Nous demandons donc que ce dossier soit complété en traitant ces points.

Pour SABINE AGGLO Rouen
le président, Yves Blondel

